



Contrat de travail, arret maladie et enceinte

Par **juliette01**, le **21/05/2010 à 10:04**

Bonjour, rnje travaille en CDD depuis 6 ans dans une maison de retraite public et je suis actuellement en arret maladie depuis 1mois. Je suis enceinte de 5 mois et j'ai eu des complications. rnMon contrat de travail prend fin le 31 mai 2010 et mon employeur m'a appelé pour me dire qu'il allait m'envoyer un courrier pour mettre fin à mon contrat. rnA t-il le droit de le faire? rnJ'ai appris qu'il m'avait déjà remplacé sur mon poste. rnFin mai je n'ai plus de boulot et sachant que mon congé maternité commence le 27 aout, je ne sais pas qui va me payer. rnMerci beaucoup pour votre réponse.

Par **pepelle**, le **27/05/2010 à 20:17**

Maladie ou pas, le cdd s'arrête à la date prévue (l'arrêt maladie ne prolonge pas le cdd) Je ne comprends pas d'ailleurs que votre employeur vous indique qu'il va vous envoyer une fin de contrat puisque celle ci sera automatique fin mai ! rnEtant en cdd public depuis 6 ans, je comprends aussi qu'il ne veuille pas vous renouveler car il serait alors obligé de vous embaucher en cdi ... rnVous aurez droit aux indemnités de la CAF ne vous inquiétez pas .